

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 01 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le **premier février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 janvier par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Gratiane DES DORIDES, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Dominique DENIS, Guy BENTEO, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Philippe MOREAU)

Absentes : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN

Jean-Luc PICARD est nommé secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Une réunion du **Conseil en Commission** aura lieu le jeudi 22 février 2018 à 19h pour la présentation du projet de refonte du site internet. La prochaine **réunion du Conseil Municipal** aura lieu le vendredi 23 février 2018 (l'heure est à confirmer, en fonction de l'intervention d'un organisme extérieur).

Elections législatives partielles

Le décret de convocation des électeurs pour les élections législatives partielles est sorti : le 1^{er} tour aura lieu le 18 mars, le 2nd tour si nécessaire le 25 mars.

Manifestations

Repas des aînés, organisé par le CCAS : samedi 17 mars à l'espace des étangs
Après-midi Thé dansant, organisé par le CCAS : lundi 09 avril au château

Cabinet médical

Le 2^{ème} cabinet de consultation est loué à la journée depuis le 1^{er} janvier 2018 à une naturopathe, le mardi.

Documents municipaux

Suite aux problèmes rencontrés lors de leur distribution, l'agenda, le plan de Nogent, la Feuille et le sondage sur la vidéoprotection sont disponibles en mairie pour les habitants qui ne les ont pas reçus. Le coupon-réponse sur la vidéoprotection doit être déposé en mairie (date butoir fixée au 16 février). Concernant le sondage sur la vidéoprotection, Madame Monique Piot intervient et déplore qu'un seul bulletin par foyer n'ait été distribué ; elle estime que deux personnes dans un couple peuvent avoir des opinions différentes et a l'impression qu'on a supprimé le droit de vote aux femmes. Monsieur Jean-Paul Pinaud estime qu'un couple peut échanger sur ce sujet et se mettre d'accord pour répondre au sondage. Il souligne la difficulté à distribuer un bulletin pour chaque personne composant chaque foyer. Monsieur Philippe Moreau rappelle qu'aux dernières élections municipales, des conjoints s'étaient présentés sur des listes différentes. Il déplore qu'après avoir annoncé que chaque nogentais pourrait s'exprimer, cela n'est finalement pas le cas, et pense que cela pose un problème

démocratique, car seul le chef de famille le pourra. Il aurait fallu utiliser les listes électorales. Madame Monique Piot souligne que certaines familles ont fait des photocopies du bulletin pour que chacun puisse s'exprimer, malgré le fait que celui-ci ait été numéroté. Elle s'interroge sur les modalités de prise en compte des photocopies dans le décompte des 300 bulletins minimums requis, qui pourraient être problématiques. Monsieur Jean-Paul Pinaud ne pense pas que cela faussera le résultat. Madame Isabelle Cailleau rappelle qu'il ne s'agit que d'une consultation. Concernant le nombre minimum de bulletins fixé à 300, Monsieur Jean-Loup Oudin précise qu'il s'agissait de se rapprocher des modalités d'un sondage, pour lequel on estime que 300 à 400 personnes sondées permettent d'obtenir un indice de confiance d'environ 95 %. Monsieur Philippe Moreau estime que les règles auraient dû être précisées dès le départ, sans laisser entendre que chacun pourrait s'exprimer. Monsieur Jean-Loup Oudin estime qu'une concertation par famille peut être réalisée pour répondre. Madame Maryse Tripier souligne qu'il n'y a pas lieu de négocier au sein d'une famille, chacun doit pouvoir s'exprimer, comme pour une élection. Madame le Maire précise qu'elle a été interrogée par des nogentais sur la possibilité de formuler des observations ; elle leur a assuré que tout serait pris en compte. Madame le Maire souligne pour le moment le nombre de bulletins reçus en mairie est loin du compte. Madame Monique Piot souligne qu'en fixant un nombre minimum de bulletins, elle a l'impression que la municipalité a essayé de minimiser le nombre de réponses. Madame le Maire rappelle les modalités de dépôt des bulletins : dans une urne fermée à clés, mise à disposition à l'accueil du secrétariat de mairie, et qui ne sera ouverte que lorsque la consultation sera terminée.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Pièces diverses Véhicules des Services Techniques : 5 636.32 €
- Plants de fleurs Printemps : Logeard Horticulture 1 900.58 euros
- Livres Médiathèque : Librairie du Hérisson 561.71 euros
- Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées : IRH 4 850 euros HT, portant le coût de la mission à 13 350 euros HT
- Mission de réalisation d'essais sur réseaux neufs pour la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées : SOA 2 371 euros HT

ORDRE DU JOUR

1/ Attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école maternelle

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme de construction d'une école maternelle, sur le site de l'école élémentaire, pour lequel la Commune s'est adjoint une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, et qui comprend :

- Une école maternelle avec 4 classes, une salle de motricité, une salle d'hygiène, une salle de repos, un pôle enseignants et ATSEM, et locaux annexes,
- Des espaces supports associés, et réaménagement des espaces extérieurs : cours d'école, préau, plateau sportif, gestion des flux et des accès, parkings, aménagements paysagers, démolition de pavillons existants, etc.

La surface dans l'œuvre concernée par l'opération est d'environ 780 m², sur une surface foncière disponible dévolue au projet d'environ 6 900 m².

A partir du programme de l'opération, la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, en procédure adaptée restreinte, avec négociation et sans remise de prestation graphique, a été lancée sur la base d'un coût prévisionnel de travaux d'un montant de 1 300 000 euros HT.

A l'issue de la procédure de consultation et des auditions des 4 architectes admis à présenter une offre, et après analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation, le groupe de pilotage du projet a porté son choix sur le cabinet VBA.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école maternelle au groupement dont le mandataire est le cabinet Vincent Bourgoin Architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école maternelle au groupement VBA / BED / CSI / SCE / PRIVAT-CRESPEAU (dont le mandataire est le cabinet Vincent Bourgoin Architecte) pour les montants suivants :
 - Missions de base : 127 400 euros HT (soit un taux de rémunération de 9.80 %)
 - Mission optionnelle DIA : 6 100 euros HT
 - Mission optionnelle OPC : 9 000 euros HT,
 Soit un total de 145 500 euros HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces du marché, tout avenant et tout document y afférent,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (compte 2313).

2/ Opération de construction de l'école maternelle : demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2018

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de construction de l'école maternelle publique, sur le site actuel de l'école élémentaire, a élaboré le programme de l'opération en vue de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel de l'opération, établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, s'établit à 1 784 054,91 € HT, soit 2 138 360,90 € TTC.

Un dossier de demande d'aide financière a été déposé pour la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), dont l'instruction est en cours.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès du Département du Loiret, dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2018 du Fonds départemental d'aide à l'équipement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de construction de l'école maternelle publique, pour un montant prévisionnel de 1 784 054,91 € HT, soit 2 138 360,90 € TTC,
- SOLLICITE une aide financière aussi élevée que possible dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2018 du Fonds départemental d'aide à l'équipement communal auprès du Département du Loiret,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de candidature auprès du Département du Loiret, à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (chapitre 23).

3/ Aménagement du parking VL dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle : demandes de subvention auprès du Département du Loiret

3-1/ Appel à projets 2018 pour des travaux de sécurité sur RD en agglomération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de gérer les problématiques de flux et de stationnement que va générer le regroupement des deux écoles publiques sur le même site, le programme de l'opération de construction de l'école maternelle prévoit l'aménagement d'espaces associés à l'école maternelle, et notamment la création d'un espace de stationnement VL, accessible depuis la rue de Montbouy (route départementale en agglomération).

Le coût prévisionnel de ce parking, établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élève à 75 400 € HT, soit 90 480 € TTC.

Ces travaux d'aménagement du parking VL, qui seront réalisés dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle, sont susceptibles d'être éligibles à l'appel à projets 2018 pour des travaux de sécurité sur RD en agglomération, auprès du Département du Loiret, sur la base d'un taux allant de 30 à 50 %.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès du Département du Loiret, au titre de cet appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement VL, dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle publique, pour un montant prévisionnel de 75 400 € HT, soit 90 480 € TTC,

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2018 pour des travaux de sécurité sur RD en agglomération, auprès du Département du Loiret, pour ces travaux d'aménagement de parking VL qui seront réalisés dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle et de ses espaces associés,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de candidature auprès du Département du Loiret, à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (chapitre 23).

3-2/ Appel à projets 2018 pour les crédits d'Etat (produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de gérer les problématiques de flux et de stationnement que va générer le regroupement des deux écoles publiques sur le même site, le programme de l'opération de construction de l'école maternelle prévoit l'aménagement d'espaces associés à l'école maternelle, et notamment la création d'un espace de stationnement VL, accessible depuis la rue de Montbouy (route départementale en agglomération).

Le coût prévisionnel de ce parking, établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élève à 75 400 € HT, soit 90 480 € TTC.

Ces travaux d'aménagement du parking VL, qui seront réalisés dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle, sont susceptibles d'être éligibles à l'appel à projets 2018 pour les crédits d'Etat, auprès du Département du Loiret.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès du Département du Loiret, au titre de cet appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement VL, dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle publique, pour un montant prévisionnel de 75 400 € HT, soit 90 480 € TTC,
- DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2018 pour les crédits d'Etat (amendes de police et redevances des mines sur le pétrole), auprès du Département du Loiret, pour ces travaux d'aménagement de parking VL qui seront réalisés dans le cadre de l'opération de construction de l'école maternelle et de ses espaces associés,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de candidature auprès du Département du Loiret, à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (chapitre 23).

4/ Création d'un terrain multisports : demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports au Domaine du Baugé, qui sera installé sur la parcelle cadastrée AD 228.

Le coût prévisionnel de la création du terrain multisports se monte à 35 750.00 euros HT, soit 42 900.00 euros TTC, se décomposant comme suit :

- fourniture et pose d'un terrain multisports : 22 577.00 euros HT, soit 27 092.40 euros TTC,
- travaux de terrassement : 13 173.00 euros HT, soit 15 807.60 euros TTC.

Cette action peut bénéficier d'une aide financière de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, pouvant aller jusqu'à 20 % des dépenses engagées.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès de la Région Centre Val de Loire.

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 1 abstention (Francis PERRIER), le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de création d'un terrain multisports pour un montant de 35 750.00 euros HT, soit 42 900.00 euros TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (chapitre 21).

Au cours des débats, Monsieur Philippe Moreau s'étonne du coût prévisionnel annoncé, différent de celui qui avait été évoqué lors de la réunion publique. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le coût annoncé lors de la réunion publique était en effet erroné, et que la 1^{ère} estimation avoisinait en réalité les 35 000 euros.

5/ Ad'Ap 2018 MLC – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation de travaux dans un ERP

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015-062 en date du 27 novembre 2015, approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée, indiquant les travaux de mise en accessibilité à réaliser pour le patrimoine communal, et comprenant une estimation financière et une programmation pluriannuelle des travaux.

L'Ad'AP prévoyait les travaux de mise en accessibilité de la MLC (Maison des Loisirs et de la Culture), cadastrée AK 171, que la Commission Travaux souhaite réaliser en 2018 et qui comprennent notamment :

- Rampe d'accès PMR
- Mise aux normes de la porte d'entrée
- Mise aux normes des WC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer au nom de la Commune une demande d'autorisation de travaux dans un ERP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux dans un ERP pour les travaux de mise en accessibilité de la MLC (Maison des Loisirs et de la Culture),
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

6/ Ad'AP 2018 Stade – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation de travaux dans un ERP

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015-062 en date du 27 novembre 2015, approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée, indiquant les travaux de mise en accessibilité à réaliser pour le patrimoine communal, et comprenant une estimation financière et une programmation pluriannuelle des travaux.

L'Ad'AP prévoyait les travaux de mise en accessibilité du stade de football, cadastrée AN 9, que la Commission Travaux souhaite réaliser en 2018, et qui comprennent notamment :

- Eclairage et aménagements des cheminements d'accès aux vestiaires
- Place de stationnement PMR
- Mise aux normes des vestiaires et des WC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer au nom de la Commune une demande d'autorisation de travaux dans un ERP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux dans un ERP pour les travaux de mise en accessibilité du stade de football,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

7/ Présentation de la mise en œuvre des actions 2017 pour le Document Unique

Madame le Maire présente les actions préventives et correctives réalisées en 2017, dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, pour un coût global de 18 110.32 euros :

Actions réalisées ou en cours de réalisation	Coût TTC
Formation Sauveteur et Secouriste au Travail suivie par deux agents (Médiathèque et Atsem)	0.00 €
Recyclage des CACES pour deux agents des services techniques	1 344.00 €
Formation technique complémentaire électrique pour un agent des services techniques, en vue de l'habilitation électrique	gratuit
Attribution mission d'élaboration du Document relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE) pour le bâtiment des services techniques	1 440.00 €
Attribution diagnostic amiante et plomb des bâtiments communaux	5 040.00 €
Achat échafaudage pour les services techniques	2 251.99 €
Achat marchepieds pour les services techniques	440.40 €
Achat chaussures sécurité divers services	601.44 €
Achat supports ergonomiques pour claviers informatiques pour le service administratif	433.84 €
Achat climatiseur portatif pour le service administratif	540.00 €
Renouvellement des vêtements de travail divers services	3 844.11 €
Achat protections auditives service de restauration scolaire	42.00 €
Vérification annuelle électrique des bâtiments communaux	0.00 €
Vérification annuelle des extincteurs	1 190.54 €
Vérification périodique du matériel de levage	531.50 €
Contrôle technique des véhicules de service	410.50 €
Total des actions réalisées	18 110.32 €

Madame le Maire présente également à l'Assemblée le programme prévisionnel des actions envisagées pour 2018 :

- Poursuite de la réalisation des diagnostics amiante et plomb des bâtiments communaux
- Poursuite de la réalisation du Document relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE) concernant le bâtiment aux services techniques
- Mise en place d'un protocole de chargement / déchargement pour trois fournisseurs permanents (cantine, copeaux, fioul), accompagné des pictogrammes correspondants sur site
- Réalisation des permis de feu pour les services techniques
- Recensement des équipements, outils, etc. qui pourraient faire l'objet d'un contrôle périodique, suivi de la détermination des modalités de contrôle à mettre en œuvre (en interne ou bureaux de contrôle)
- Création de registre interne informatique (échelle, escabeau, trousse de secours, etc.)
- Création d'un local de stockage extérieur pour les produits inflammables aux services techniques

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE des actions préventives et /ou correctives réalisées en 2017 dans le cadre du Document unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que du programme prévisionnel d'actions 2018.

Au cours des débats, Madame Monique Piot s'interroge sur les protections auditives pour le personnel de service du restaurant scolaire et estime qu'il vaudrait mieux que ce dernier parvienne à encadrer les enfants de manière à faire baisser le volume sonore, plutôt que de recourir à cet équipement. Madame le Maire précise que les protections auditives ont été sollicitées par le personnel lorsque le temps du repas pour les élémentaires était organisé en un seul service et que l'ensemble des enfants de maternelle et d'élémentaire était présent en même temps dans le réfectoire, ce qui n'est plus le cas depuis la rentrée scolaire 2017-2018. Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur la responsabilité des encadrants et du maire si un enfant venait à se blesser et que le personnel ne l'entende pas. Madame le Maire précise que ces protections ne permettent qu'une atténuation du bruit ambiant et qu'elles avaient été évoqués avec l'agent du centre de gestion qui a réalisé le document unique. Monsieur Raul Bras souligne qu'à l'inverse cela voudrait dire qu'une personne malentendante ne pourrait s'occuper des enfants et que cela poserait un problème discriminatoire. Monsieur Philippe Moreau estime qu'une personne malentendante n'aurait pas les capacités d'assurer sa mission en toute sécurité pour les enfants si elle n'était pas capable d'entendre un enfant qui tombe et se plaint, et donc qu'elle n'aurait pas vocation à occuper ce type de poste.

Madame Monique Piot souhaite savoir si l'échafaudage acquis par la Commune sera mis à disposition des communes membres de l'intercommunalité, comme le fait la Commune de Montbouy. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il n'est pas favorable à la mutualisation d'un échafaudage, car les agents doivent être habilités pour son montage. Il est par contre tout à fait favorable à la mise à disposition de la nacelle et de deux agents techniques pour les pose et dépose des illuminations de Noël.

Enfin Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur le permis de feu pour les agents des services techniques. Monsieur Jean-Secqueville précise qu'un permis de feu peut être ponctuel ou permanent (de 6 mois à 1 an), pour un agent communal ou pour une entreprise extérieure. Il s'agit d'un engagement à effectuer les travaux avec toutes les protections nécessaires. Madame Monique Piot s'interrogeant sur le signataire du document et sur la responsabilité engagée en cas d'erreur, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le responsable du service est tout à fait à même de signer ce document, mais qu'en cas d'erreur, la 1^{ère} responsabilité qui sera recherchée sera celle de l'autorité territoriale, à savoir le maire dont le rôle est bien de s'assurer que toutes les protections nécessaires sont en place lors des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique souhaite avoir des précisions sur les travaux réalisés route de Montbouy. Madame le Maire précise que ces travaux concernent le déploiement de la fibre optique, et informe le Conseil qu'elle a rencontré des responsables du département et qu'ils ont échangé sur l'importance d'améliorer le débit internet pour le Baugé où sont implantées des entreprises locales. Le département lui a confirmé que cela nécessiterait moins de travaux que prévu, et qu'il serait en mesure de les engager courant 2018.

Monsieur Philippe Moreau souhaite revenir sur un sujet évoqué lors du conseil municipal du 29 septembre, durant lequel il avait été évoqué la possibilité de solliciter des containers individuels auprès du smictom afin de pallier aux difficultés rencontrées en matière de tri sélectif depuis la réorganisation du ramassage. Madame le Maire rappelle les propos du président du smictom lors de son intervention en ouverture du conseil municipal, et durant laquelle il avait dit qu'il n'était pas favorable à ce type d'équipement. Monsieur Philippe Moreau souligne que la Commune de Solterre a de nouveaux containers de tri et que l'on pourrait tout de même relancer le président du smictom pour en obtenir. Madame Monique Piot précise que la Commune de Solterre dépend de l'agglomération de Montargis, et non du smictom. Madame le Maire ne voit pas d'inconvénient à adresser un courrier en ce sens au président du smictom.

Monsieur Jean-Paul Pinaud informe le Conseil que, lors d'une réunion préparatoire aux manifestations 2018, les anciens combattants ont demandé si le futur parking pourrait être nommé « place des anciens combattants ». Monsieur Jean-Paul Pinaud invite les conseillers à réfléchir à leur demande. Madame Monique Piot estime qu'il faudrait trouver un autre emplacement, plutôt que de nommer un parking. Madame Maryse Tripier propose l'« esplanade des anciens combattants ». Suite à une question de Madame Monique Piot, Madame le Maire précise qu'il s'agit des anciens combattants, de manière globale (et non pour chaque guerre).

Monsieur Guy Benteo informe l'assemblée qu'il a rencontré la responsable de l'association des Petits Frères des Pauvres, située à Montargis. Cette association vient en aide aux personnes isolées, par le biais d'un système de convivialité. Monsieur Guy Benteo laisse des flyers de présentation en mairie pour les personnes intéressées. Madame le Maire précise qu'une représentante de l'association réside à Nogent sur Vernisson.

Fin de séance : 20h50

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 1^{er} février 2018			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		